

Remboursement des deduction d impots

Par andrenade, le 15/01/2009 à 13:22

bonjour, j ai fait monter un chauffage à aerothermie en 2007 et d'aprés le vendeur je devais etre rembourser de 15000 euros de déduction d impots mais les impots m'ont renboursé 4266 euros et disent que les appareils intérieurs ne font pas partie de la déduction d impots, donc je me retrouve avec une facture de 25000 au lieu de 15000 donc que dois- je faire pour savoir si je n ai réellement pas droit aux 15000 euros de déduction par le centre des impots.